



Documents de fin de contrat

Par **Mawiine63**, le **11/07/2016** à **14:22**

Bonjour,

J'ai terminé mon contrat d'apprentissage chez mon employeur le 26/06/16 (date de fin de contrat). Or, à ce jour, mon employeur ne m'a toujours pas remis ni mon certificat de travail, ni mon attestation Pole Emploi ou encore mon solde tout compte, malgré des demandes répétées de ma part. On me reponds que c'est le service paye (injoignable) qui s'occupe de ca et que je recevrai mes papiers par lettre recommandée.

Comme je n'ai pas ces papiers, je ne peux pas aboutir mon inscription a Pole Emploi et être indemnisée.

Mon employeur est-il dans ces droits de tarder ainsi ? Quels recours s'offrent à moi ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses,

Cordialement,

Par **P.M.**, le **11/07/2016** à **17:37**

Bonjour,

Le certificat de travail aurait dû vous être remis immédiatement dès le terme du contrat d'apprentissage sur votre demande...

Je vous conseillerais d'envoyer une lettre recommandée avec AR de mise en demeure à l'employeur pour obtenir la délivrance des autres documents et si elle reste infructueuse de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...